

République Française
Département
LOIR ET CHER

Extrait du registre
des délibérations de la commune de PRUNAY-CASSEREAU
séance du 30/11/2023

Date de la convocation
13/11/2023

Date d'affichage
13/11/2023

Nombres de membre
Afférents au Conseil municipal : 12
En exercice : 9
Votants : 10

Réf : 2023-25

A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

L' an 2023 et le 30 Novembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, la salle du conseil sous la présidence de BARDET Eric, Le Maire

Présents : M. BARDET Eric, Le Maire, M. FRAIGNE Teddy, M. HABOLD Christian, M. MOTHERON Philippe, M. DOUBLET Benoit, M. PUJOL Jean-Gabriel, Mme HAMARD Sylvie, Mme RAIMBAULT Joëlle, M. SUY Loïc, Mme VÉRON Stéphanie

Absent : M. RICHARD Louis

Absent.e.s excusé.e.s : M. JARDIN Christian, Mme RAIMBAULT Joëlle (pouvoir à Me VÉRON Stéphanie)

Secrétaire de séance : M. HABOLD Christian

FINANCES LOCALES : DÉCISION BUDGÉTAIRE / TARIFS CIMENTIÈRE AU 01/01/2024

Selon la délibération 05/2016 du 28.01.2016, les tarifs municipaux concernant le cimetière, le columbarium et le jardin du souvenir seront **actualisés chaque 01/01/N.**

Il est proposé aux membres du Conseil municipal **d'appliquer la revalorisation des tarifs** au 1^{er} janvier de chaque année, sur la base de l'INSEE des prix à la consommation.

Au 1^{er} janvier 2024, les tarifs seront :

<u>CIMENTIÈRE</u> selon base Insee prix de la consommation au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01.01.2024 *
<u>Emplacement :</u> Emplacement pour inhumation PLEINE TERRE – 15 ans – 2m ² 1 cercueil + urnes	289 €	305 €
Emplacement pour construction de CAVEAU MACONÉ en briques, parpaings enduit intérieur étanche 30 ans – 1	416 €	435 €

cercueil + urnes - surface 2 m ² - profondeur 1,60 m		
Emplacement pour construction de CAVEAU MACONÉ en briques, parpaings enduit intérieur étanche 30 ans – 2 cercueils + urnes - surface 2 m ² - profondeur 2,10 m	416 €	435 €
Superposition des corps	93 €	100 €
Caveau provisoire Les six premiers jours sont gratuits ensuite		
<i>Période n°1 (7e au 14e jour) : la période commencée est due intégralement</i>	86 €	95 €
<i>Période n°2 (7e au 22e jour) : la période commencée est due intégralement</i>	195 €	205 €
<i>Période n°3 (7e au 30e jour) : la période commencée est due intégralement</i>	405 €	425 €
<i>Période n°4 (au-delà du 30e jour) : x € + x € € par jour supplémentaire, à partir du 31e jour</i>	405 € + 8 €/jour	425 € + 8 €/jour
COLUMBARIUM		
Cases (vertical) pour 4 urnes – 15 ans	358 €	395 €
Cases (vertical) pour 4 urnes – 30 ans	590 €	650 €
Cavurnes (au sol) pour 4 urnes – 15 ans	358 €	395 €
Cavurnes (au sol) pour 4 urnes – 30 ans	590 €	650 €
Jardin du souvenir		
Taxe de dispersion des cendres	58 €	65 €
Dépôt suivant	93€	100€
Plaques identitaires		
Fournies par la mairie, au tarif en vigueur à la date de la commande	A voir lors de la commande	A voir lors de la commande

*indice des prix à la consommation – base 2015 – mois de septembre

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11/12/2023

ID : 041-214101842-20231130-D252023-DE

Berger
Levrault

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité
APPROUVE la revalorisation des tarifs du cimetière à partir du
01/01/2024 comme exposé ci-dessus
PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de
deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le
représentant de l'État.**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-préfecture de Vendôme
le : 11/12/2023
et publication ou notification
du : 11/12/2023

Pour extrait conforme au registre,
PRUNAY CASSEREAU, le 08/12/2023
Le Maire, Eric BARDET



Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11/12/2023



ID : 041-214101842-20231130-D252023-DE